

Appel à la vigilance concernant le paillis de cèdres

Magog, le 10 mai 2023 – Le Service de sécurité incendie de la Ville de Magog souhaite sensibiliser les citoyens au risque que peut représenter le paillis de cèdres en période de temps chaud et sec. Au printemps, les copeaux de bois des paillis deviennent très secs et très inflammables.

Si vous détenez des plates-bandes ou des pots de fleurs avec du paillis de cèdres ou des copeaux de bois, voici quelques recommandations :

- Évitez d’avoir des articles de fumeurs à proximité;
- Arrosez le paillis pour qu’il reste humide;
- Procurez-vous du paillis de bois minéralisé (ignifuge).

Feux extérieurs

Nous désirons vous rappeler que les feux extérieurs sont permis uniquement dans un appareil conforme, fermé et grillagé. Avant d’allumer votre foyer extérieur, vérifiez l’indice de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU). S’il est orange (très élevé) ou rouge (extrême), il est interdit d’allumer un feu. Consultez le site Internet de la SOPFEU pour connaître l’indice en vigueur : www.sopfeu.qc.ca.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

